

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 26/06/4.16

SEANCE DU 22 JUIN 2026
L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE VINGT DEUX JUIN à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
33	26	5	2

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Laetitia QUILICI, Michel THULIER, Delphine GROSSO, Dominique RIGHI, Carine GINZAC, Brigitte CREVET, Didier MARTINA-FIESCHI, Nathalie PESCHARD-LAUZIERE, Jean LAYOLO, Nadine ALESSI, Annick BUISSON-ETIENNE, Jean-Louis PIERACCINI, Thierry AKSOUL, Marie-Dominique GABRIELLI, Philippe CASTILLO, Catherine MAGADDINO, Valérie MASSENET, Katell LE BLEIZ, Julien ROCCHIA, Benoit ADET, Yann MARTEL, Yannick RIOU, Rémi CARMAGNOLE, Christian BERCOVICI, Claudie CARTEREAU-ZUNINO

REPRESENTES :

Antoine VACCARO représenté par Michel THULIER
Patrick APARICIO représenté par Delphine GROSSO
Hélène CAREN-DEROSES représentée par Dominique RIGHI
Andis HATRET représentée par Carine GINZAC
Michel OLLAGNIER représenté par Didier MARTINA-FIESCHI

ABSENTES :

Ombeline LOMPRES
Muriel BOVIS

Secrétaire de séance : Yann MARTEL

VOTE :

UNANIMITE : NON

POUR : 30

CONTRE :

ABSTENTION : 1

OBJET : Création de deux bureaux de vote supplémentaires (n°13 et 14) et nouvelle répartition des bureaux du centre-ville

Monsieur Michel THULIER, adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée qu'il convient de modifier le nombre de bureaux de vote pour l'ensemble des scrutins électoraux. Notre commune compte aujourd'hui 12 bureaux de vote avec notamment les bureaux 3 et 4 situés à l'Espace Pierre PUGET qui comptent chacun plus de 1000 électeurs.

Pour des soucis de fluidité des opérations électorales et de sécurité de celles-ci, il est proposé de créer 2 bureaux de vote supplémentaires pour que chacun des 14 bureaux de vote ne comptent que 800 à 1000 électeurs.

Un nouveau découpage est proposé sur plan qui permet de créer des bureaux équilibrés en tenant compte des projets d'urbanisation notamment.

La décomposition des bureaux de votes est proposée ainsi qu'il suit :

BUREAUX	NB d'électeurs à ce jour avant création de 2 bureaux	NB actuel d'électeurs avec répartition sur 14 bureaux	NB d'électeurs projeté horizon2030 après redécoupage sur 14 bureaux
1	905	780	849
2	987	810	877
3	1288	845	863
4	1106	772	896
5	853	793	836
6	866	742	998
7	902	786	874
8	975	881	942
9	838	782	816
10	843	753	784
11	720	694	850
12	755	730	854
TOTAL	11 038		
13		862	884
14		808	995
TOTAL		11 038	12 318

D'un point de vue spatial, le bureau n°13 sera situé dans la salle BREMOND qui accueillera désormais 3 bureaux (11, 12 et 13). La bureau n°14 sera situé Espace Malraux, dans le site du GPU salle Franco GUCCINI.

Par ailleurs, M. THUILLIER explique que l'implantation du bureau 5 est modifiée ; celui-ci sera désormais implanté à la salle AUDIBERT, site de BELLE RIVE, 1 place H. PICHAUD.

Enfin, il est rappelé que toute modification des bureaux de vote doit être transmise en Préfecture, en l'espèce dans notre cas avant début Août 2026 pour une prise d'effet en 2027.

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le nombre de bureaux de vote et d'électeurs,

CONSIDERANT toute l'opportunité de créer 2 bureaux de vote supplémentaires à Ollioules,

CONSIDERANT la convention annexée,

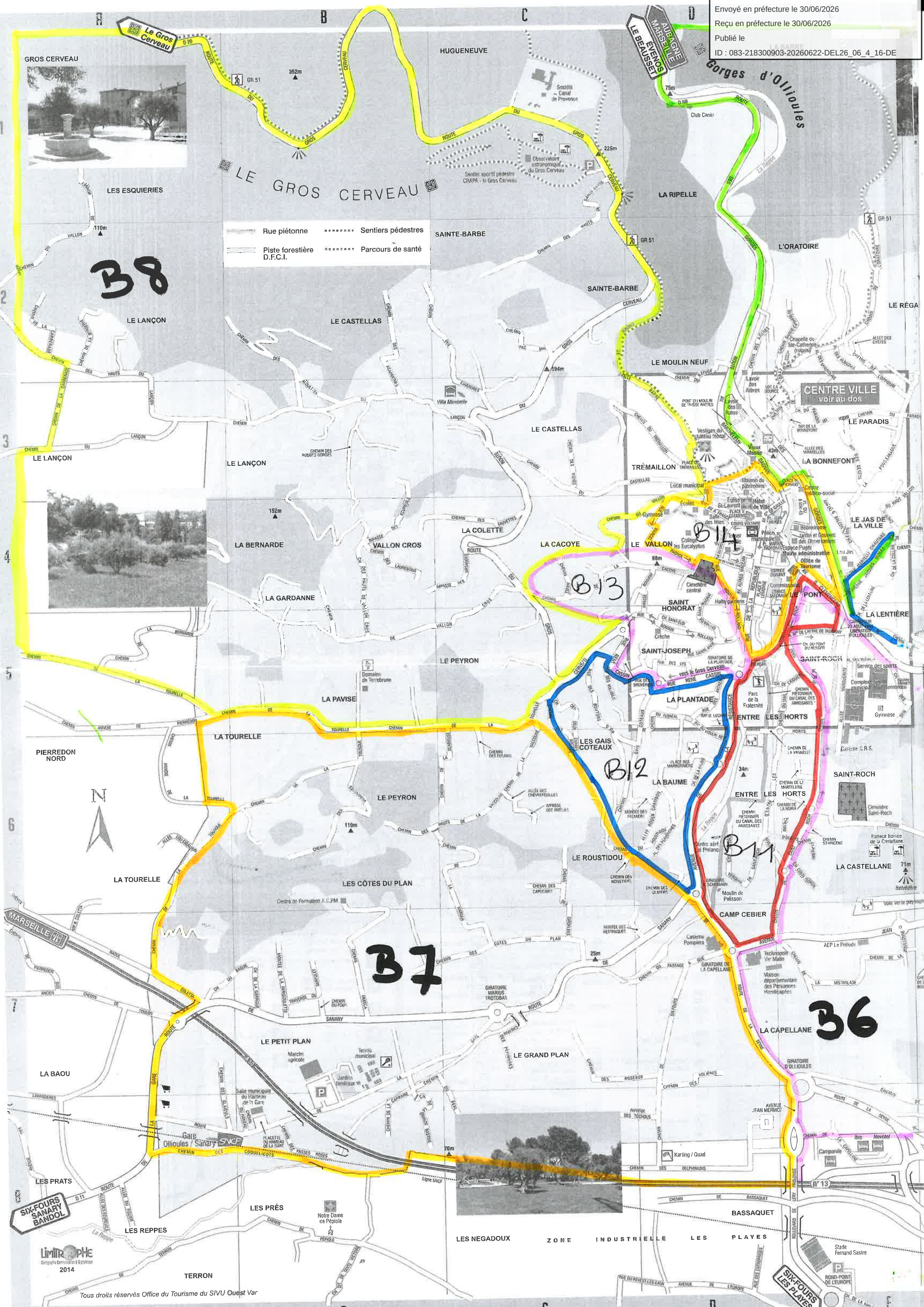
OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

1. APPROUVE la création de 2 bureaux de vote n°13 et 14 sur la commune permettant de réduire le nombre d'électeurs pour chacun des 14 bureaux.
2. PREND ACTE du transfert du bureau n°5 du bâtiment du CNR (ex DELAMARRE) à la salle D. AUDIBERT à BELLE RIVE.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI



**Le ou la secrétaire
de séance**



38

B13

B12

B11

37

36

Rue piétonne
Piste forestière D.F.C.I.
Sentiers pédestres
Parcours de santé

